

LE POURQUOI DE LA FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE

Le Pourquoi de la formation



HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation



HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation

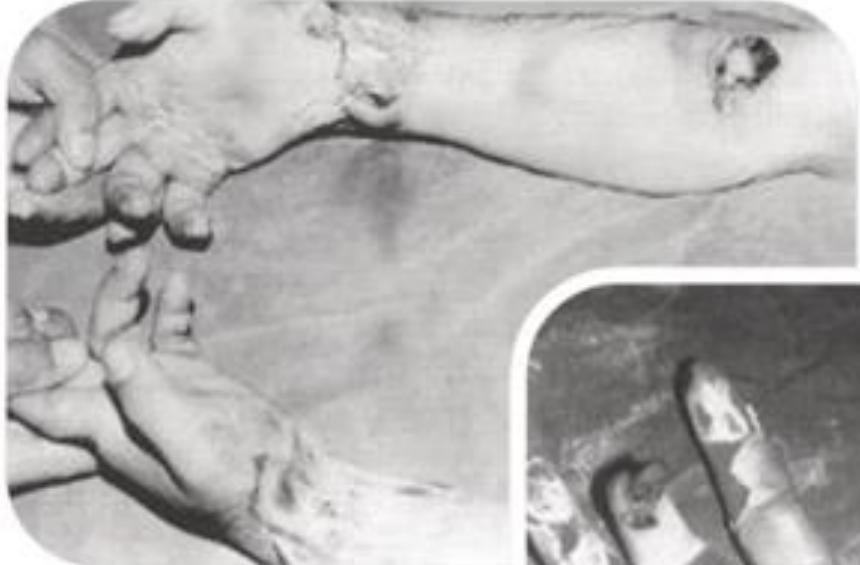


HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation

Flashes électriques



Accidents du travail d'origine électrique



HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation

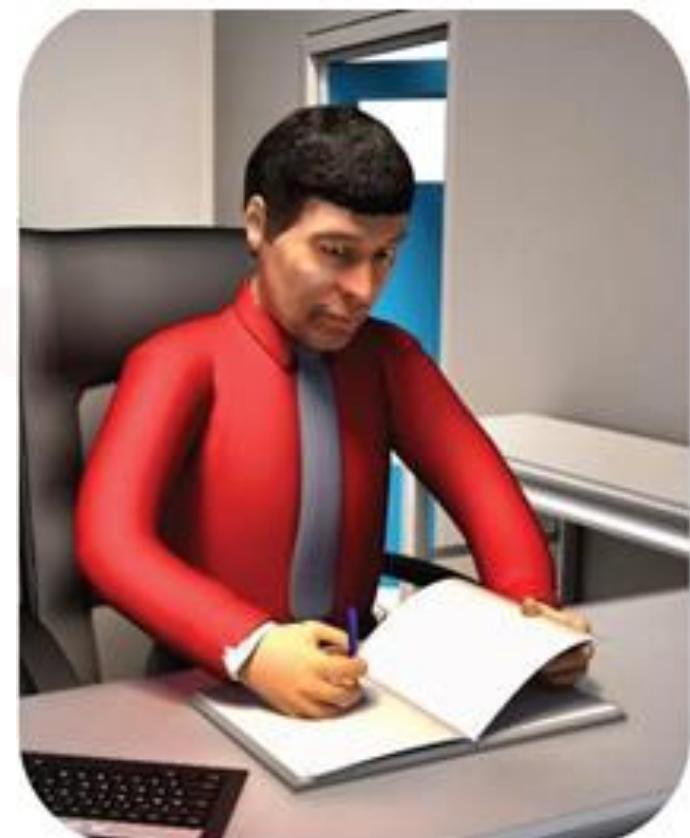
Accidents du travail d'origine électrique



Les obligations de l'employeur

Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour *assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires* (Art. L4121-1 du Code du travail)

Ces mesures comprennent les actions de prévention, d'information et de formation



Le code du Travail

Art. R. 4544-1 O. - L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans la norme mentionnée (NF C 18-510) à l'article R. 4544-3 en application de l'arrêté du 26 avril 2012.



Les obligations du salarié

- Il incombe à *chaque travailleur de prendre soin*, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, *de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail* (Art. L4122-1 du Code du travail)
- Les dispositions de l'article ci-dessus n'affectent pas le principe de la responsabilité de l'employeur (Art. L4122-1 du Code du travail)



Les responsabilités

Tout le monde peut être concerné par la responsabilité en cas d 'accident :

- Le chef d 'entreprise
- Le personnel d'encadrement ou de la hiérarchie
- Les techniciens, les opérateurs



HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation

Les conséquences



Financières



**Juridiques
Disciplinaires**



Economiques



Sociales



Morales

HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation

Les conséquences

Etre responsable, c'est supporter la responsabilité de ces actes

Droit du travail

Employeur

**Avertissement
Licenciement**



Droit civil

Tribunal

Dommages intérêts



Droit pénal

Tribunal

Amende, prison



Les types de délits - Code pénal mars 94

La maladresse : C'est un défaut de savoir-faire dans la conduite d'actions.

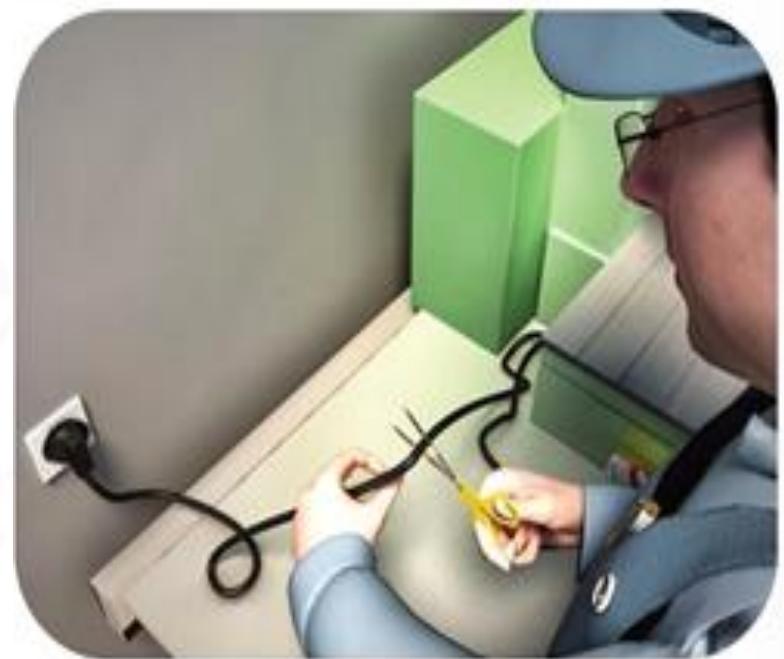
L'imprudence : Elle résulte d'une action où celui qui agit ne se préoccupe pas du danger ou des conséquences de ses actions sur les autres.

L'inattention : C'est un acte de distraction ou d'étourderie.

La négligence : C'est une faute résultant d'un manque de surveillance attentive et soutenue.

Le manquement : C'est l'action de manquer à une loi, à un règlement. C'est le fait de ne pas appliquer les différentes obligations imposées par la législation du travail.

Le manquement délibéré : C'est un acte conscient pris en toute connaissance de cause.



HABILITATION ELECTRIQUE – Le Pourquoi de la formation

Les peines

Accident avec ITT < 3 mois

1 500 € d'amende



Accident avec ITT > 3 mois

30 000 € d'amende

2 ans de prison



ITT = Incapacité Totale de Travail

Mise en Danger

15 000 € d'amende

1 an de prison

Accident mortel

45 000 € d'amende

3 ans de prison

Accident mortel avec
manquement délibéré

75 000 € d'amende

5 ans de prison

Le coût des accidents

Coûts directs



- Prise en charge de la victime
- Indemnités journalières, rente ...

Payés par l'entreprise sous forme de cotisations sociales



Le montant des rentes pour incapacité permanente peut être réduit si le salarié n'a pas respecté les règles de sécurité

Coûts indirects

Remplacement du salarié accidenté, matériel détérioré, arrêt de production, perte de productivité, sanctions pécuniaires, retard de livraison, insatisfaction client...

Estimés à 3 fois les coûts directs

